

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Les-articles-1-et-2-de-la-loi-de-421>



Les articles 1 et 2 de la loi de 1905 dans la Constitution

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : mardi 31 janvier 2012

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Communiqué de l'O.C.L.

L'OCL (Observatoire Chrétien de la Laïcité) se félicite de la volonté de Mr François Hollande, s'il est élu président de la République, d'introduire les articles fondateurs de la Loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans la Constitution de la République Française, mais déplore l'information selon laquelle ce candidat se préparerait aussi à rendre constitutionnelle l'exception concordataire en Alsace-Moselle.

Ces exceptions, dues à des circonstances historiques particulières, n'ont plus de raison d'être aujourd'hui et doivent donc disparaître même si pour cela des négociations et des étapes peuvent s'avérer nécessaires.

L'OCL affirme que c'est la Loi de 1905 qui doit devenir la loi de l'ensemble de la République française.

lundi 30 janvier

Post-scriptum :

Cette position, nous la partageons entièrement. Dans notre République indivisible, tout doit être mis en place pour tendre vers une égalité de droits de tous les citoyens telle qu'elle est prévue dans la Déclaration des Droits de l'Homme.